



A PROPOS DE LA CONSTRUCTION STIM BATIR RUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE JACQUES DORE

BREF RAPPEL DES FAITS

EPIC avait déposé le 28 Décembre 1995 auprès du Tribunal administratif de Melun une requête en annulation du permis de construire accordé à STIM BATIR le 20 Octobre 1995 par la mairie de Chennevières. EPIC considérait que la construction allait donner lieu à la dégradation de l'environnement paysager, affecter la stabilité globale du coteau et accroître les nuisances de la circulation automobile dans le centre ville.

Cette requête ayant été rejetée le 3 avril 1997, au motif que la mairie avait respecté son Plan d'Occupation des Sols (...*qu'elle a institué en dépit du bon sens*) et que le problème de la circulation n'était pas un problème d'urbanisme et d'environnement mais de police de circulation, EPIC a fait appel du jugement devant la Cour d'Appel le 10 juin 97 mais n'a pu, *faute de moyens financiers*, poursuivre la procédure jusqu'à terme et l'a retirée le 8 juillet 98.

Néanmoins EPIC a veillé au respect d'une partie des objectifs exposés lors de la requête :

- préserver le patrimoine historique et naturel: arbres classés, galeries souterraines et puits
- sauvegarder les intérêts des personnes et la sécurité des biens : établissement d'un constat de l'état des propriétés voisines avant travaux et réalisation d'une étude de faisabilité du recyclage des eaux de pluie et du puits dans le but de permettre la réduction des perturbations que le déboisement et l'imperméabilisation des sols de la propriété peuvent provoquer sur la circulation souterraine des eaux, facteur élevé d'instabilité du coteau, des effondrements, glissements et poussées de terrain .

Des riverains ayant exprimé début janvier 1999, leurs craintes sur le non respect de la préservation des galeries souterraines par la société STIM BATIR au cours des lourds travaux d'infrastructure, ont alerté l'association. EPIC qui s'est rendue une première fois sur les lieux le mardi 5 janvier 98 en présence des responsables du chantier puis une seconde fois le mardi 12 janvier en présence du directeur du Laboratoire Régional d'Archéologie qui a recommandé au chef de chantier de prendre des mesures de prévention contre le risque d'effondrement des galeries partant du puits.

Pour EPIC, Léo Dayan et Arlette Trémoureux Galéra

COMPTE RENDU DE VISITE DU CHANTIER STIM BATIR CHENNEVIERES, rue du Général de Gaulle, mardi 5 janvier 1999

visite faite en présence de :

Léo Dayan et d'Arlette Trémoureux Galéra, responsables d'EPIC
et
Laurent Fey, responsable du chantier

Sur la demande téléphonique faite le Lundi 28 décembre 1998 auprès de Mr Priour par l'association EPIC à qui des riverains du chantier avaient exprimé leurs craintes sur le non respect des contraintes de préservation des galeries souterraines par la société STIM BATIR au cours des lourds travaux d'infrastructure,

STIM BATIR a accepté d'accueillir des responsables d'EPIC sur le chantier le mardi 5 janvier 1999 à 14 heures.

EPIC n'a constaté aucune trace apparente de bétonnage de la partie du puits qui doit rester préservé ni de la partie supérieure de la galerie sise sous l'arbre qui a été arraché près du porche.

EPIC ne peut pas se prononcer sur la situation des galeries traversant la partie médiane donnant sur la rue Jacques Doré mais le chef de chantier présent sur celui-ci depuis le 15 décembre 1998 a infirmé catégoriquement tout incident lié à la présence de cavités, a assuré qu'aucune destruction ou bétonnage de galeries n'ont eu lieu ni qu'aucune galerie sur les lieux des fondations des petits bâtiments ou en dehors de ceux-ci n'a été découverte à ce jour.

Par ailleurs, il a assuré qu'aucun arbre classé n'a été a été déraciné

EPIC a attiré l'attention sur la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter l'effondrement des galeries au cours de la mise en œuvre des fondations du grand bâtiment prévu, le creusement dans cette zone étant très profond (plus de 5 mètres par rapport au niveau du sol antérieur) et des engins lourds traversant et travaillant sur cette zone

STIM BATIR s'est engagé à vérifier, *et à le faire vérifier de visu par EPIC dans les jours à venir*, l'état du puits et celui de la galerie partant du puits, le puits étant actuellement et provisoirement, *par souci de sécurité*, comblé de terre.

STIM BATIR a réitéré son engagement de fournir toutes les informations concernant la découverte de galeries pendant les travaux et à fournir l'étude de faisabilité portant sur le recyclage des eaux de pluie et des eaux du puits.

Pour EPIC , Léo Dayan et Arlette Trémoureux Galéra

Pour STIM BATIR, Laurent Fey

